



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 47.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Qui ont pris part à la délibération :	18      Pour : 18    Contre : 0

*Date de la convocation :* 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

**Pouvoir** : M. PEGOURIE à M. GADEN.

**Absents excusés** : MM. IGUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : SDEHG – GENERALISATION DE L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Exposé :**

Lors de la séance du 14 juin 2017, le Conseil municipal a souhaité lancer une expérimentation de l'extinction partielle (de 1h à 5h du matin) de l'éclairage public. Celle-ci a débuté en octobre 2017 après une période de communication. Les voies concernées sont : le chemin Camparnaud et ses impasses, la rue Saint-Exupéry et les voies du quartier Village de France (rue des Abeilles, rue Canto Laouzeto, rue du Bois Fleuri, la 2ème partie de la rue du Bosquet et leurs impasses).

Le suivi des indicateurs « cambriolage » et « vol à la roulotte » sur ces 3 secteurs ne montre, à ce stade, aucune incidence probante liée à l'extinction.

De même, les retours et remarques des habitants de ce secteur n'ont révélé aucune opposition réelle à ce projet et le sentiment d'insécurité qui avait été exprimé lors du début de l'expérimentation n'est plus abordé aujourd'hui.

L'indicateur « économie d'énergie » sera évalué en détail en octobre 2018, après un an de consommation, mais il ne peut être que positif.

Au vu des retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes et des indicateurs présentés ci-dessus illustrant la bonne marche de cette action, il est proposé au Conseil

municipal de s'engager dans la généralisation de l'extinction partielle de l'éclairage public sur la commune hors voies principales, sous vidéo-protection et zone industrielle.

Le détail des rues concernées par l'extinction partielle est présenté en annexe.

Une autre information de la population sera à prévoir.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : l'éclairage public, dans les secteurs concernés par la généralisation, sera interrompu la nuit de 1 heure à 5 heures.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population et de reprise de la signalisation routière au sol en cas de nécessité.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

**Annexe :****EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A AUCAMVILLE - CLASSEMENT DES VOIES**

Les voies principales, les voies non strictement résidentielles dans la zone industrielle et les voies sous vidéo-protection resteront éclairées.

	<b>Voies éclairées</b>	<b>Voies soumises à étude d'extinction</b>
<b>Secteur EST</b> par rapport à la route de Fronton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles</li> <li>- Bourdettes</li> <li>- Fronton</li> <li>- Dortis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catalpas</li> <li>- Serres</li> <li>- Méric - Parc 1</li> <li>- Parc 2 + Sicre</li> <li>- Chênes et Frênes</li> <li>- Tibiran</li> <li>- Favasse + Europe</li> <li>- Écureuils</li> <li>- Jules Ferry</li> <li>- Chataigneraie</li> <li>- Clé des champs</li> <li>- Clair matin</li> <li>- Village de France (test)</li> <li>- Abadie /Fonbeauzard</li> <li>- Roquefeuil/Fonbeauzard</li> </ul>
<b>Secteur CENTRE</b> entre la route de Fronton et l'Autoroute	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allende</li> <li>- Ch. Bellegarrigues 1 + Anne Salles</li> <li>- Ch. Carrières à partir Av. des Pins</li> <li>- Lacourtenourt</li> <li>- 11 novembre / Saint-Alban</li> <li>- Nougain</li> <li>- Gratian</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salvy + Laurent + J-F Millet</li> <li>- Azas</li> <li>- Canalet + Bellegarrigues 2</li> <li>- Imp Bellegarrigues</li> <li>- Oustalet</li> <li>- Restes</li> <li>- St-Exupéry (test)</li> <li>- Plaine Andrau + Marguerites + Pasteur</li> <li>- Salvayre</li> <li>- Occitanie</li> <li>- Lespinasse 1</li> <li>- 8 mai 1945 / Saint-Alban</li> <li>- Mozart</li> <li>- Rues donnant sur la rue 11 novembre</li> <li>- Pins</li> <li>- Carrières + Château d'eau</li> <li>- parking Lespinasse</li> </ul>
<b>Secteur OUEST</b> par rapport à l'Autoroute	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le reste dont les impasses et la RD 820</li> <li>- Sers / Saint-Alban</li> <li>- Imp. Mazurié / Fenouillet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Camparnaud (test)</li> <li>- Aigrettes + Huppe</li> <li>- Chaumières</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
 031-213100225-20180522-22052018\_47-DE  
 Reçu le 31/05/2018  
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,OU=DIRECTION GENERALE,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,C=FR  
 30/05/2018  
 Commune d'Aucamville – 31140



**AUCAMVILLE**